

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1435

8 juin 2015

### SOMMAIRE

21st Century Soccer S.à r.l. ....	68863	Phoenix III Mixed X .....	68848
21st Century Soccer S.à r.l. ....	68867	Phoenix III Mixed Y .....	68848
A.Q.A. S.à r.l. ....	68869	PineBridge Alternative Investments Fund SI- CAV-SIF .....	68848
Arctic European Holding S.à r.l. ....	68870	RED WING HOLDINGS .....	68851
Ardbridge S.à r.l. ....	68874	RED WING LUXEMBOURG .....	68851
BROinvest S.à r.l. ....	68875	Revano G.m.b.H. ....	68851
Delta Industrial 1 .....	68834	Rowan Reliance Luxembourg S.à r.l. ....	68851
DesignU S.à r.l. ....	68835	Sealily SPF, S.A. ....	68849
Djerba SA SPF .....	68874	Servilux Europe S.E.C.S. ....	68849
Domcar Sàrl .....	68844	Servilux Europe S.E.C.S. ....	68849
eBay Treasury International Fund Co. S.à r.l. .....	68867	Shiplux XI S.à r.l. ....	68849
Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A. ....	68838	Signes S.à r.l. ....	68850
Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l. ..	68844	Skystone Development S.A. ....	68850
Global Gate Delta (Lux) 2 .....	68834	SLA Germany No.1 S.à r.l. ....	68850
Imprimerie Delli Carpini s.à r.l. ....	68880	Smart Air S.A. ....	68850
Janeiro S.A. ....	68880	Socano .....	68850
Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l. ....	68880	Société Luxembourgeoise de Commerce Inter- national .....	68852
Köln, Breite Straße 103-105 Beteiligung B S.à r.l. ....	68845	Sofapi-Lux S.A. ....	68851
Köln, Breite Straße 103-105 Beteiligung B S.à r.l. ....	68846	Soparfi BK 2015 S.à r.l. ....	68852
Lojas Americanas Overseas S.A. ....	68844	Springboard Finance Holdco S.à r.l. ....	68855
Nürnberg, Karolinenstraße Beteiligung B S.à r.l. ....	68846	Springboard Finance S.à r.l. ....	68855
NWS Holdings S.à r.l. ....	68846	Statum Investments S.à r.l. ....	68856
O Chateau VII S.à r.l. ....	68847	UK Regional Portfolio I S.à r.l. ....	68870
Ocm Luxembourg Epf III Runway Holdings S.à r.l. ....	68847	Van de Velde S.A. ....	68870
OCM Luxembourg EPF III Runway Investco S.à r.l. ....	68847	Whirlpool International Manufacturing S. à r.l. ....	68857
Orizava S.A. SPF .....	68847	Work Invest S.A. ....	68856
PayPal International Treasury Centre S.à r.l. .....	68867	World Business Corporation s.a. ....	68857
Petrogas Lux S.à r.l. ....	68847	Worldfinalux .....	68856
Phoenix III Mixed U .....	68848	Yamato S. à r. l. ....	68857
Phoenix III Mixed W .....	68848	Yamato S. à r. l. ....	68857
		Zare-Schlass S.à r.l. ....	68862
		Zebra Luxco I S.à r.l. ....	68858
		Zobra Investment SPF, S.A. ....	68862
		Zoda .....	68863

**Delta Industrial 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 157.779.

**Global Gate Delta (Lux) 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 191.060.

---

**COMMON DRAFT OF MERGER**

## 1) Merging companies:

- "Delta Industrial 1", société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Adolphe, L- 1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' Register under the number B 157.779,

hereafter referred as "the Absorbing Company".

- "Global Gate Delta (Lux) 2", société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' Register under the number B 191.060,

hereafter referred as "the Absorbed Company".

The Absorbing Company and the Absorbed Company are collectively referred to as "Merging Companies".

2) The Absorbed Company holds 46,850 shares and related voting rights on 50,000 issued shares representing the entire share capital of the Absorbing Company. The Absorbed Company has no other participation than the shares held in the Absorbing Company.

3) The Merging Companies did not issue either shares with specific rights or securities other than shares.

4) The Absorbing Company will absorb the Absorbed Company by a merger by acquisition pursuant to the provisions of articles 261 to 276 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended ("the Law").

5) Shareholders of the Absorbed Company will receive one new share of the Absorbing Company for each share of the Absorbed Company. The exchange of shares will be registered in the shareholder's register of the Absorbing Company.

6) As from 1<sup>st</sup> January 2015, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

7) No special rights or advantages have been granted to the managers of the Merging Companies.

8) As of the Effective Date (as defined below), all rights and obligations of the Absorbed Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company at book value. The Absorbing Company will in particular take over debts as own debts and all payment obligations of the Absorbed Company. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto. The Absorbing Company shall from the Effective Date carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date and in particular carry out all agreements existing with the creditors of the Absorbed Company and shall be subrogated to all rights and obligations from such agreements.

9) All shareholders of each Merging Company have, within one month from the publication of this merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, access at the registered office of the Absorbing Company to all documents listed in article 267 paragraph (1) a) and b) of the Law and may obtain copies thereof, free of charge.

10) The merger shall become realised at the end of the shareholders' general meeting of Merging Companies which will be held one month after the publication of this merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Effective Date").

11) The merger shall be effective vis-à-vis third parties after the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the minutes of shareholders' general meetings deciding the merger of each Merging Company.

12) The merger will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the Law.

13) The mandates of managers of the Absorbed Company will end at the date of Effective Date and discharge will be granted to them.

14) The books and records of the Absorbed Company will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

15) As a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its issued shares shall be cancelled.

**Suit la traduction française du texte qui précède:****PROJET COMMUN DE FUSION**

## 1) Sociétés fusionnantes:

- «Delta Industrial 1», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L- 1116 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.779,

ci-après appelée «Société Absorbante».

- «Global Gate Delta (Lux) 2», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.060,

ci-après appelée «Société Absorbée».

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement dénommées les «Sociétés Fusionnantes».

2) La Société Absorbée détient 46,850 parts sociales et les droits de vote y relatifs sur 50,000 actions représentant l'intégralité du capital de la Société Absorbante. La Société Absorbée ne détient aucune autre participation que les parts sociales de la Société Absorbante.

3) Les Sociétés Fusionnantes n'ont émis ni parts sociales conférant des droits spéciaux, ni titres autres que des parts sociales.

4) La Société Absorbante absorbera la Société Absorbée aux termes d'une fusion conformément aux articles 261 à 276 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite «(la Loi)».

5) Les associés de la Société Absorbée recevront une nouvelle part sociale de la Société Absorbante pour chaque part sociale de la Société Absorbée. L'échange s'effectuera par l'inscription dans le registre des associés de la Société Absorbante.

6) A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, toutes les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

7) Aucun avantage particulier n'est conféré aux gérants des Sociétés Fusionnantes.

8) A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), tous les droits et obligations de la Société Absorbée vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la Société Absorbante à la valeur comptable. La Société Absorbante assumera en particulier toutes les dettes comme ses dettes propres et toutes les obligations de paiement de la Société Absorbée. Les droits et créances de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnelles, y attachées. La Société Absorbante exécutera à partir de la Date de Réalisation tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la Société Absorbée tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Réalisation et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats.

9) Tous les associés des Sociétés Fusionnantes ont le droit, durant un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial G, de prendre connaissance des documents indiqués à l'article 267 paragraphe (1) a) et b) de la Loi. Ils auront le droit d'obtenir copie desdits documents, sans frais et sur simple demande.

11) La fusion sera réalisée entre les Sociétés Fusionnantes au terme des assemblées générales des Sociétés Absorbante et Absorbée qui se tiendront à l'expiration du délai d'un mois après la publication de ce projet de fusion dans le Mémorial G, Recueil des Sociétés et Associations (la «Date de Réalisation»).

12) La fusion n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication dans le Mémorial G, Recueil des Sociétés et Associations des procès-verbaux des assemblées générales qui décident la fusion pour chaque Société Fusionnante.

13) La fusion conduira simultanément et de plein droit aux effets tels que prévus par l'article 274 de la Loi.

14) Les mandats des gérants de la Société Absorbée prendront fin à la date de la fusion et décharge leur sera accordée.

15) Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la période prescrite par la loi.

16) Par effet de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit et ses actions émises seront annulées.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Delta Industrial 1

Rudy SAYEGH / Richard HAWEL

*Class A Manager / Class B manager*

Global Gate Delta (Lux) 2

Rudy SAYEGH / Richard HAWEL

*Class A Manager / Class B manager*

Référence de publication: 2015080302/102.

(150092477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

**DesignU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 197.224.

—  
STATUTS

L'an deux mil quinze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

ICS Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.642, représentée par sa gérante Mademoiselle Inga Christin SCHMIDT, née le 28 novembre 1983 à D-Gifhorn, demeurant professionnellement au 5, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DesignU S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société a pour objet:

Le commerce d'articles et accessoires de mode pour femmes, hommes, enfants.

L'exploitation d'un salon de beauté, la création de tous soins du corps et du visage, épilations de toutes sortes, maquillage, manucure et ongles avec vente d'articles de la branche.

La Société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,00) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 10.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social. L'associé unique ou les associés détenant plus de la moitié du capital social fixent les pouvoirs et les rémunérations du gérant unique ou des gérants.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 12.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
ICS Investments S.à r.l . . . . .	125	100%

Le montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme mille deux cents quatre-vingt-dix-huit Euros et quatre-vingt cents (1.298,83 €).

Toutefois, à l'égard du notaire instrumentant toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses relatives aux présentes.

*Décisions de l'associé unique*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant technique et administratif de la Société pour une durée indéterminée:

- Mademoiselle Inga Christin SCHMIDT, prénommée, gérant technique et administratif;

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. C. SCHMIDT, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 2, le 20 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/11012. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081229/161.

(150093635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

**Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.827.

In the year two thousand and fifteenth, on the fifteen of May.

Before Us, Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of “Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.”, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142827 (hereinafter referred to as the Company), incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, of October 30, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2800, dated November 20, 2008, and whose bylaws have been amended several times and last pursuant to a deed of Maître Léonie Grthen, notary residing in Luxembourg, of March 5, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1,129 dated April 30, 2015.

The meeting is opened at 3.08 p.m. and chaired by Ms Morgane Mathieu, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Chairman).

The chairman appointed as secretary Mr Grégory Maghe, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Ms Tania Araujo, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. All the shareholders of the Company have been duly convened to the present meeting by way of convening notices sent on 4 May, 2015.

The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list, that 16500 class A1 shares, 9570 class A2 shares, 69 class B shares and one (1) class C share, representing the seventy-three point forty-seven percent (73,47 %) of the share capital of the Company, which shares are fully paid up, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Appointment of the Chairman of the Meeting;
2. Increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 807.000,00, to be raised from the amount of EUR 17.789.000,00 to the amount of EUR 18.596.000,00 by issuance of 750 class A1 shares and 864 class A2 shares, all with a value of EUR 500,00 each in the scope of the eighth capital call representing 3% of the Company’s shareholders Total Commitment, initiated by the General Partner, proportionate to the respective commitment of each shareholder;
3. Subscription and payment by each shareholder, pro rata to its shareholding;
4. Amendment to the amount of the authorized share capital within the new limit of EUR 19.941.000,00;
5. Renewal of the authorization granted to the General Partner of the Company to increase the share capital of the Company within the new limit of the authorized share capital for another period of five (5) years;
6. Amendment of article 6 of the Company’s articles of association;
7. Miscellaneous.

#### *First resolution*

The Chairman notes that the amount of eight hundred seven thousand Euro (EUR 807.000,00) has not been fully paid up, and consequently decides that the resolutions pertaining to items 2 and 3 of the agenda shall not be proposed for vote to the general meeting.

The undersigned notary acknowledges of the foregoing.

#### *Second resolution*

The meeting resolves to amend the maximum amount of authorized share capital of the Company within the new limit of nineteen million nine hundred forty-one thousand Euro (EUR 19.941.000,00).

Votes in favour of the resolution: 15580

Votes against the resolution: 0

Abstentions: 10560

Accordingly, this resolution was passed by 15580 votes out of a total of 15580 votes cast.

#### *Third resolution*

According to the above resolution, the meeting resolves to renew the authorization granted to the general partner of the Company, namely Edmond de Rothschild Investment Partners China S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142843, to increase the share capital of the Company within the limit of the authorized share capital for another period of five (5) years.

Votes in favour of the resolution: 22180

Votes against the resolution: 0

Abstentions: 3960

Accordingly, this resolution was passed by 22180 votes out of a total of 22180 votes cast.

*Fourth resolution*

Further to the above said resolutions, the meeting resolves to amend article 6 of the Company's article of association so that it shall read as follows:

“ **Art. 6.** The Corporation has a subscribed share capital of seventeen million seven hundred eighty-nine thousand Euro (EUR 17.789.000,00) divided into:

- thirty-five thousand five hundred eight (35.508) class A ordinary shares consisting of sixteen thousand five hundred (16.500) class A1 shares and nineteen thousand eight (19.008) class A2 shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, all of which are fully paid up;

- sixty-nine (69) class B ordinary shares, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00), fully paid up;

- one (1) class C share, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00), fully paid up.

The class A shares and the class B shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued from time to time shall be referred to as the Ordinary Shares.

The proceeds relating to the issue of each class of Ordinary Shares as well as any other proceeds (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment as defined below) relating to each such class of Ordinary Shares (all together the Proceeds) shall be invested pursuant to the investment policy determined by the general partner for the investment established in respect of the relevant class or classes of Ordinary Shares (each a Targeted Investment).

Consequently, each class of Ordinary Shares will be linked to a particular Targeted Investment.

For each class of Ordinary Shares, the general partner shall keep track, in the books of the Corporation, of (i) the Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class of Ordinary Shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each class of Ordinary Shares. For this purpose, the general partner will prepare a set of analytical accounts for each class of Ordinary Shares.

The net asset value of each class of Ordinary Shares (the Net Asset Value) is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that class of Ordinary Shares and by deducting all liabilities allocated to that class of Ordinary Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the Corporation to the same class of Ordinary Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant class of Ordinary Shares.

The class C share, referred to as the Class C Share, shall be held by the general partner of the Corporation, namely Edmond de Rothschild Investment Partners China S.à r.l. (the General Partner), prenamed.

The authorized share capital and the maximum amount of share capital of the Corporation amounts to nineteen million nine hundred forty-one thousand Euro (EUR 19.941.000,00) divided into:

- (a) thirty-nine thousand six hundred one (39.601) class A shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; composed of class A1 and class A2 shares;

- (b) two hundred eighty (280) class B shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; and

- (c) one (1) Class C Share.

By virtue of the Corporation's maximum authorized share capital and within the total maximum amount of nineteen million nine hundred forty-one thousand Euro (EUR 19.941.000,00), the General Partner may, at its sole discretion, increase the share capital within the limit of the authorized share capital and increase the number of class A shares by up to an additional four thousand ninety-three (4.093) class A shares and two hundred eleven (211) class B shares, fully paid up, and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuing of new class A shares, against payment in cash;

- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of any share premium to be paid on the class A shares if any, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new class A shares; and

- remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of class A shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of this deed and it may be renewed by a general meeting of Shareholders for those shares of the authorized share capital which up to then will not have been issued by the General Partner.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by law, Article 6 of the Articles shall be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorized and empowered by the General Partner for this purpose.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements."

Votes in favour of the resolution: 15580

Votes against the resolution: 6600

Abstentions: 3960

Accordingly, this resolution was passed by 15580 votes out of a total of 22180 votes cast.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 3.45 p.m..

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.00).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille quinze, le quinze mai.

Par-devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.", ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142827 (ci-après désignée la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 30 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2800 du 20 novembre 2008, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés sous le numéro 1129 du 5 mars 2015.

L'assemblée est ouverte à 15.08 heures sous la présidence de Madame Morgane Mathieu, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, (le Président);

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Grégory Maghe, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et comme scrutateur Madame Tanja Araujo, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Tous les actionnaires de la Société ont été valablement convoqués à la présente réunion par des convocations écrites envoyées le 4 mai 2015.

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que 16500 actions de catégorie A1, 9570 actions de catégorie A2, 69 actions de catégorie B et une (1) action de catégorie C, représentant soixante-treize virgule quarante-sept pourcent (73,47 %) du capital social de la Société, toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Nomination du Président de l'Assemblée;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'EUR 807.000,00 afin de l'augmenter pour le faire passer de son montant actuel d'EUR 17.789.000,00 à EUR 18.596.000,00 par l'émission de 750 actions de catégorie A1 et 864 actions de catégorie A2, toutes d'une valeur nominale d'EUR 500,00 chacune dans le cadre du huitième appel de fonds représentant 3% de l'engagement total des actionnaires, initié par l'Associé Commandité, proportionnellement à l'engagement de chaque actionnaire;

3. Souscription et libération par chaque actionnaire, au prorata de sa détention;

4. Modification du montant de capital social autorisé dans la nouvelle limite d'EUR 19.941.000,00;
5. Renouvellement de l'autorisation donnée à l'Associé Commandité de la Société d'augmenter le capital social de la Société dans la nouvelle limite du capital social autorisé pour une nouvelle période de cinq (5) ans;
6. Modification de l'article 6 des statuts de la Société;
7. Divers.

#### *Première résolution*

Le Président constate que le montant de huit cent sept mille Euros (EUR 807.000,00) n'a pas été intégralement libéré, et par voie de conséquence décide que les résolutions relatives aux points 2 et 3 de l'agenda ne sont pas proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le notaire instrumentant prend acte de ce qui précède.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le montant maximum du capital autorisé de la Société afin de le fixer à dix-neuf millions neuf cent quarante et un mille Euros (EUR 19.941.000,00).

Votes en faveur de la résolution: 15580

Votes contre la résolution: 0

Abstentions: 10560

Par conséquent, cette résolution est adoptée par 15580 votes sur un total de 15580 votes.

#### *Troisième résolution*

Suivant la précédente résolution, l'assemblée décide de renouveler l'autorisation accordée à l'associé commandité de la société, à savoir Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142843, d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé pour une nouvelle période de cinq (5) ans.

Votes en faveur de la résolution: 22180

Votes contre la résolution: 0

Abstentions: 3960

Par conséquent, cette résolution est adoptée par 22180 votes sur un total de 22180 votes.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-sept millions sept cent quatre-vingt-neuf mille Euro (EUR 17.789.000,00) représenté par:

- trente-cinq mille cinq cent huit (35.508) actions ordinaires de classe A consistant en seize mille cinq cents (16.500) actions de classe A1 et dix-neuf mille huit (19.008) actions de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,00) chacune, toutes entièrement libérées;

- soixante-neuf (69) actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,00) chacune, toutes entièrement libérées;

- une (1) action de classe C, d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,00), entièrement libérée.

Les actions ordinaires de classe A et les actions ordinaires de classe B, ainsi que les actions ordinaires d'autres classes qui peuvent être émises au fur et à mesure, sont référencées comme des Actions Ordinaires.

Les produits relatifs à l'émission de chaque classe d'Actions Ordinaires ainsi que tout autre produit (tel que tout revenu, dividende, intérêt provenant de l'investissement visé tel que décrit ci-dessous) relatifs à chaque classe d'Actions Ordinaires (tous ensemble les Produits) seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le commandité pour l'investissement établi au regard de la ou les classes d'actions concernée(s) (chacun, un Investissement Visé). Par conséquent, chaque classe d'Actions Ordinaires sera liée à un Investissement Visé particulier.

Pour chaque classe d'Actions Ordinaires, l'actionnaire commandité conservera la trace, dans les livres de la Société, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la classe d'Actions Ordinaires concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque classe d'Actions Ordinaires A cette fin, le commandité établira des comptes analytiques pour chaque classe d'Actions Ordinaires.

La valeur nette d'inventaire de chaque classe d'Actions Ordinaires (la Valeur Nette d'Inventaire) est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé, tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette classe d'Actions Ordinaires et en déduisant tout le passif lié à cette classe d'Actions Ordinaires tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsqu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, fusion, apport en nature, ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les registres de la Société à la même classe d'Actions Ordinaires que les actifs dont il est dérivé et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la classe d'Actions Ordinaires concernée.

L'action de classe C, référencée comme l'Action de Catégorie C, sera détenue par le commandité, nommément Edmond de Rothschild Investment Partners China S.à r.l. (le Commandité), susnommé.

Le capital social autorisé et le montant maximum du capital social de la Société est fixé à dix-neuf millions neuf cent quarante et un mille Euros (EUR 19.941.000,00) réparti ainsi:

(a) trente-neuf mille six cent un (39.601) actions de catégorie A, chacune d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,00), intégralement libérées, composées d'actions de catégorie A1 et de catégorie A2;

(b) deux cent quatre-vingts (280) actions de catégorie B, chacune d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,00), intégralement libérées; et

(c) Une (1) action de catégorie C.

En vertu du capital social maximum autorisé et dans les limites du montant total maximum de dix-neuf millions neuf cent quarante et un mille Euros (EUR 19.941.000,00), le Commandité peut, à sa seule discrétion, augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé et augmenter le nombre d'actions de catégorie A jusqu'à quatre mille quatre-vingt-treize (4.093) actions de catégorie A et deux cent onze (211) actions de catégorie B, intégralement libérées et il est autorisé à et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches, en émettant de nouvelles actions de catégorie A, contre paiement en liquidités;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de toute prime d'action à payer le cas échéant sur les actions de catégorie A, les conditions de la souscription aux et du paiement des nouvelles actions de catégorie A; et

- mettre fin à ou limiter le droit de souscription préférentielle des Actionnaires en cas d'émission d'actions de catégorie A contre paiement en liquidités.

Cette autorisation reste valide pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de publication du présent acte et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des Actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui n'avaient pas jusqu'alors été émises par le Commandité.

A la suite de chaque augmentation du capital social souscrit, réalisée et dûment formalisée dans les conditions prévues par la loi, l'Article 6 des Statuts sera amendé de manière à refléter cette augmentation. Cette modification sera enregistrée sous forme authentifiée par le Commandité ou par toute personne autorisée et disposant du pouvoir correspondant accordé par le Commandité.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.».

Votes en faveur de la résolution: 15580

Votes contre la résolution: 6600

Abstentions: 3960

Par conséquent, cette résolution est adoptée par 15580 votes sur un total de 15580 votes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.45 heures.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: M. Mathieu, G. Maghe, T. Araujo, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 mai 2015. GAC/2015/4370. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Référence de publication: 2015081256/281.

(150092724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Lojas Americanas Overseas S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 133.374.

—  
**CLÔTURE LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 21/05/2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de la liquidation de la société suivante:

LOJAS AMERICANAS OVERSEAS S.A., avec siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, siège dénoncé en date du 14/12/2010.

Pour extrait conforme

Maître Christelle Radocchia

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015081540/14.

(150093897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.466.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 11 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056272/11.

(150064555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Domcar Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 196.103.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille quinze, le trente et un mars.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Dominique WEIMERT, indépendant, né à Luxembourg, le 2 septembre 1973, demeurant à L-1613 Luxembourg, 53, rue Jean-François Gangler.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de DOMCAR SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Mondercange.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'export et l'import de voitures ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

*Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites par Dominique WEIMERT, indépendant, né à Luxembourg, le 2 septembre 1973, demeurant à L-1613 Luxembourg, 53, rue Jean-François Gangler.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais.*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire.*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:
- Dominique WEIMERT, indépendant, né à Luxembourg, le 2 septembre 1973, demeurant à L-1613 Luxembourg, 53, rue Jean-François Gangler.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

*Déclaration*

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Honoraires: 123,95

Signé: Weimert et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10651. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

*Le Receveur (signé): Thill.*

Référence de publication: 2015056259/65.

(150064527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Köln, Breite Straße 103-105 Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.655.

*Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 07. April 2015*

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 07. April 2015 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.
- Herr Michael Robert, geboren am 14. August 1980 in Hermeskeil ( Deutschland ) , wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.
- Herr Gregg Blackstock, geboren am 24. September 1974 in Mbabane (Swasiland), geschäftlich ansässig in 7 Old Park Lane, Mayfair, London, W1K 1QR, Vereinigtes Königreich wurde mit Wirkung zum 07. April 2015 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

- Frau Lindie Fourie, geboren am 25. August 1981 in Uitenhage (Südafrika), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 07. April 2015 als gemeinschaftlich vertretungsbefugte Geschäftsführerin der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2015056413/19.

(150064333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Köln, Breite Straße 103-105 Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.655.

—  
*Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 08. April 2015*

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 08. April 2015 haben sich mit Wirkung zum 08. April 2015 folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.676 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile.

- Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.683 hält nunmehr an der Gesellschaft:

12.500 Anteile.

Référence de publication: 2015056414/19.

(150064333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Nürnberg, Karolinenstraße Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.686.

—  
*Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 08. April 2015*

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 08. April 2015 haben sich mit Wirkung zum 08. April 2015 folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.676 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile.

- Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.683 hält nunmehr an der Gesellschaft:

12.500 Anteile.

Référence de publication: 2015056503/19.

(150064417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**NWS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 182.077.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 12 novembre 2014*

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 12 novembre 2014 que:

- Monsieur Michael Sullivan, employé privé avec adresse professionnelle au 575 fifth Avenue, USA, NY 10017, New York, United States of America a démissionné de son poste de gérant A de la société, avec date effective au 12 novembre 2014.

- Monsieur Marco Barcaglioni, employé privé, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg a été élue au poste de gérant A de la société, avec date effective au 12 novembre 2014, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015056504/19.

(150064015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**O Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.862.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056505/9.

(150064637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Ocm Luxembourg Epf III Runway Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.751.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 432 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056515/9.

(150064399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**OCM Luxembourg EPF III Runway Investco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.431.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 433 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056517/9.

(150064571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Orizava S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 177.674.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015056522/10.

(150064742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Petrogas Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.605.

---

Statuts coordonnés, suite à une déclaration rectificative reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 janvier 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056534/11.

(150064244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Phoenix III Mixed U, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 111.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES  
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2015056535/12.

(150064371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Phoenix III Mixed W, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 111.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES  
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2015056536/12.

(150064370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Phoenix III Mixed X, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 111.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES  
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2015056537/12.

(150064369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Phoenix III Mixed Y, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 111.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES  
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2015056538/12.

(150064368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**PineBridge Alternative Investments Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 180.415.

L'adresse professionnelle de M. Alain Guérard, administrateur de la Société est désormais au 6, rue Kummert, L-5222 Grevenmacher, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056539/11.

(150064109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Sealily SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 165.746.

—  
*Extrait des résolutions prises en date du 8 avril 2015*

Il a été convenu comme suit:

- Nommer Madame Marina Padalino, née le 4 avril 1980 à Foggia, Italie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la poste L-2346 Luxembourg, en tant que représentant permanent de CL Management SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015056613/13.

(150064103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Servilux Europe S.E.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 10.000,00.**

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 190.342.

—  
Il résulte d'une assemblée générale des associés que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Transfert du siège social au 12 rue de Bastogne à L-1217 Luxembourg,

- Modification du capital social pour le porter à 10 000,00 EUR composé de 100 parts sociales à 100,00 euros chacune.

- Révocation du commissaire aux comptes actuellement en fonction.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2015.

Monsieur TUGLU YILMAZ / Monsieur SAHIN MEHMET.

Référence de publication: 2015056614/14.

(150064260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Servilux Europe S.E.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 10.000,00.**

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 190.342.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Monsieur TUGLU YILMAZ / Monsieur SAHIN MEHMET.

Référence de publication: 2015056615/10.

(150064261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Shiplux XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 193.537.

—  
Statuts coordonnés, suite à une déclaration rectificative reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 janvier 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 02 mars 2015.

Référence de publication: 2015056617/11.

(150064407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Signes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 79.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015056618/10.

(150064826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Skystone Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 163.680.

*Extrait des résolutions prises en date du 8 avril 2015*

Il a été convenu comme suit:

- Nommer Madame Marina Padalino, née le 4 avril 1980 à Foggia, Italie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la poste L-2346 Luxembourg, en tant que représentant permanent de CL Management SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015056619/13.

(150064111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**SLA Germany No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 186.141.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056620/11.

(150064554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Smart Air S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 135.197.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015056621/10.

(150064255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Socano, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-4035 Eschy-sur -Alzette, 14, rue Nelson Mandela.  
R.C.S. Luxembourg B 196.089.

**OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE SEPT AVRIL 2015

La société a décidé d'ouvrir une succursale et prend les résolutions suivantes:

- A. Adresse de la succursale: 14, Rue Nelson Mandela, anc. Rue des Boers L-4035 Esch-sur-Alzette
- B. Activité de la succursale: Montage et installation de tuyauterie d'eaux, gaz et égouts liés au bâtiment
- C. Nom de la société de droit étranger: Socano Sociedades Canalizações LDA (Sociedade por Quotas) rapprochement de la Sarl, enregistrée au registre Commercial de Sintra (Portugal) sous le numéro 502638753

D. Monsieur FERREIRA LOUREIRO Marco Alexandre demeurant à 14, Rue Nelson Mandela, anc. Rue des Boers L-4035 Esch-sur-Alzette est nommé représentant permanent de la société et peut engager par sa seule signature la succursale.

La société est valablement engagée par Monsieur Luis manuel DOS SANTOS LOUREIRO, Gérant

Référence de publication: 2015056622/18.

(150064146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Sofapi-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.436.

---

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056623/11.

(150064210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Rowan Reliance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.379.

---

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 janvier 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056574/11.

(150064238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**RED WING HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.318.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056577/10.

(150064201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**RED WING LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.328.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056579/10.

(150064202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Revano G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 35.

R.C.S. Luxembourg B 95.715.

---

**AUSZUG**

Aus dem Vertrag vom 01/07/2014 zur Übertragung von Gesellschaftsanteilen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung REVANO G.M.B.H. mit Sitz in L-9645 Derenbach, 35, Maison, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 95.715 geht folgendes hervor:

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung REVANO G.M.B.H. setzt sich wie folgt zusammen:

- Herr Hubert REITER, mit Berufsadresse zu L-9645 Derenbach,35, Maison: . . . . . 500 Anteile  
TOTAL . . . . . 500 Anteile  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ausgestellt in Derenbach, den 01.07.2014.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter der Gesellschaft*

Référence de publication: 2015056580/18.

(150064435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Société Luxembourgeoise de Commerce International, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 16.857.

Les comptes annuels statutaires au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 avril 2015.

Société Luxembourgeoise de Commerce International S.A.

Serge Weber

*Group Secretary*

Référence de publication: 2015056596/14.

(150064326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Soparfi BK 2015 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 196.086.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente-et-un mars,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Benjamin dit Benji KONTZ, maître en droit, né le 19 décembre 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2610 Luxembourg, 184 route de Thionville,

Ici représenté par Madame Laure SINESI, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société adopte la dénomination de «Soparfi BK 2015 S.à r.l.».

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des marques, brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

Elle pourra également facturer à ses filiales la mise à disposition des marques, brevets et licences dont elle est propriétaire, ainsi que toutes les prestations de services et d'assistance qu'elle pourrait être amenée à leur rendre.

De plus, la Société peut dans le cadre de la gestion et mise en valeur de son propre patrimoine immobilier, effectuer à titre accessoire des opérations d'acquisition et de vente d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés ou de l'associé unique.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 270'000.- (deux-cent-soixante-dix mille euros) représenté par 2'700 (deux mille sept-cents) parts sociales de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant à la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extra-judiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les limites de la loi et dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération des parts sociales*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante déclare souscrire à l'entière du capital de la Société, c'est-à-dire 2'700 (deux mille sept-cents) parts sociales de EUR 100.- (cent EUROS) chacune, libérées intégralement par un apport en nature composé des 2'356 (deux mille trois-cent-cinquante-six) actions entièrement libérées qu'elle détient dans le capital de la société anonyme de droit luxembourgeois Kontz Automotive S.A., établie et ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 184 route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155755, lesquelles ont été transférées et acceptées par la société Soparfi BK 2015 S. à r.l. pour un montant s'élevant à EUR 300'000.- (trois-cents mille EUROS), dont EUR 30'000.- (trente mille EUROS) à considérer comme soulte et à inscrire comptablement au compte Associé du Souscripteur/Fondateur, de sorte que la somme de 270'000.- (deux-cent-soixante-dix mille EUROS) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur des actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie de la convention d'apport en date du 25 mars 2015.

#### *Réalisation effective de l'apport*

La partie comparante, ci-après l'Apporteur, ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- qu'il est pleinement propriétaire des actions apportées et possède le pouvoir d'en disposer;
- le transfert des actions est effectivement réalisée à la date des présentes;
- toutes autres formalités seront réalisées au Luxembourg aux fins d'effectuer l'apport et de le rendre effectif vis-à-vis de toutes tierces parties.

Les 2'356 (deux mille trois-cent-cinquante-six) actions entièrement libérées de la société anonyme de droit luxembourgeois Kontz Automotive S.A., établie et ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 184 route de Thionville, inscrite au

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155755, sont évaluées à un montant s'élevant à EUR 300'000.- (trois-cents mille EUROS), sur base des comptes annuels au 31 décembre 2014 de Kontz Automotive S.A., de sorte que la somme de 270'000.- (deux-cent-soixante-dix mille EUROS) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

La convention d'apport conclue en date du 25 mars 2015 entre la Société en formation et l'Apporteur, en vue de l'apport des 2'356 (deux mille trois-cent-cinquante-six) actions entièrement libérées de la société anonyme de droit luxembourgeois Kontz Automotive S.A. à la société de droit luxembourgeois Soparfi BK 2015 S.à r.l. qui, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.850,- EUR.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, dûment représenté, détenant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Monsieur Benjamin dit Benji KONTZ, maître en droit, né le 19 décembre 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec le pouvoir d'engager valablement la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi à L-2610 Luxembourg, 184 route de Thionville.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 avril 2015. Relation GAC/2015/2939. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015056597/169.

(150063932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

#### **Springboard Finance Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 149.196.

Les comptes annuels au 30 Juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

#### *Un mandataire*

Référence de publication: 2015056598/10.

(150064760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

#### **Springboard Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 148.309.

Les comptes annuels au 30 Juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

#### *Un mandataire*

Référence de publication: 2015056599/10.

(150064764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Statum Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 154.520.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société en date du 1<sup>er</sup> avril 2015, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Amjad Ahmad, demeurant professionnellement au Office 404, bâtiment Precinct 3, UEA, DIFC Dubai, en tant que gérant A, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2015;

2. Démission de M. Samer M. Khalidi, demeurant professionnellement Office 404, bâtiment Precinct 3, UEA, DIFC Dubai, en tant que gérant A, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2015;

3. Nomination de M. Faisal Al-Hamad né le 27 février 1978 à Londres, Royaume Unis, demeurant professionnellement au Arraya Tower II - Floor 38, P.O. Box 4950, Safat 13050, Kuwait, en tant que gérant A, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2015, pour une durée illimitée.

4. Nomination de M. Rashid Siddiqi né le 10 mars 1973 à Karachi, Pakistan, demeurant professionnellement au DIFC, bâtiment Precinct 3, Office 404, P.O. Box 506506, UEA, Dubai, en tant que gérant A, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2015, pour une durée illimitée.

Suite à ce résolutions de l'Actionnaire unique, le conseil de gérance est compose de ce personnes:

- M. Faisal Al-Hamad, gérant A;
- M. Rashid Siddiqi, gérant A;
- M. Cédric Bradfer, gérant B; et
- M. Paul Gerald Brogan, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015056600/26.

(150064562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Worldfinalux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 189.269.

**EXTRAIT**

Par la décision du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> avril 2015, Madame Elisa Paola ARMANDOLA, née le 25 décembre 1980 à Vizzolo Predabissi- Milan, Italie domiciliée professionnellement au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été cooptée au Conseil d'Administration en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 19 mars 2015, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020 en remplacement de Monsieur Nicolas MEINGUET, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056710/15.

(150064770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Work Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 154.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015056711/10.

(150064506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**World Business Corporation s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.  
R.C.S. Luxembourg B 148.595.

Robert Meessen

Né à Verviers le 06 juillet 1968

Habitant à 7 rue du chemin de fer à 4920 Remouchamps BELGIUM.

Déclare avertir tous les associés ainsi que les autorités compétentes, de ma démission de la société:

WORLD BUSINESS CORPORATION

Société Anonyme

De nationalité: Luxembourgeoise

N° de registre de commerce: B 148595

Siège social: 29 Rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg.

Ma démission prend court avec effet immédiat en date du 04 septembre 2014.

Aywaille, le 03 septembre 2014.

Robert Meessen.

Référence de publication: 2015056712/18.

(150064682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Whirlpool International Manufacturing S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.331.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 janvier 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056709/11.

(150064245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Yamato S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056714/9.

(150064536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Yamato S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.763.

EXTRAIT

Il résulte des cessions de parts suivantes:

- en date du 19 décembre 2015 Monsieur Joakim Richter a cédé 250 parts sociales qu'il détenait dans la société YAMATO S. à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à YAMATO AB, ayant son siège social à Manhemsvägen, 35, S-13146 Nacka, inscrite au Bolagsverket de Stockholm sous le n° 556920-2186

- en date du 19 décembre 2015 Monsieur Ola Gilstring a cédé 250 parts sociales qu'il détenait dans la société YAMATO S. à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à YAMATO AB, ayant son siège social à Manhemsvägen, 35, S-13146 Nacka, inscrite au Bolagsverket de Stockholm sous le n° 556920-2186

Suite à ces transferts, le capital social de la société de la société YAMATO S. à r.l. sera détenu comme suit:

YAMATO AB ..... 500 parts sociales

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056713/20.

(150064279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Zebra Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.021.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of April.

Before Maître Blanche Moutrier, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ZIH Corp., a Delaware company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the State of Delaware under number 2336844 (the "Sole Shareholder")

represented here by Mr. Anthony Thillmany, notary clerk, with professional address at 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Zebra Luxco I S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.021 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary in Esch-sur-Alzette, on 8 May 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" dated 28 June 2012 number 1631. The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by notarial deed enacted by Maître Francis Kessler, notary in Esch-sur-Alzette, on 26 June 2012.

II.- The 20,001 (twenty thousand one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*"Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,001 (twenty thousand one United States Dollars) to USD 20,002 (twenty thousand two United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 371,569,084 (three hundred seventy-one million five hundred sixty-nine thousand eighty-four United States Dollars), of which USD 0.10 (ten United States Dollar Cents) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by ZIH Corp. of the 1 (one) new share by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,001 (twenty thousand one United States Dollars) to USD 20,002 (twenty thousand two United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Share"), to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribution"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 371,569,084 (three hundred seventy-one million five hundred

sixty-nine thousand eighty-four United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which USD 0.10 (ten United States Dollar Cents) shall be allocated to the legal reserve.

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the Share Premium through the Contribution as described below.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr. Anthony Thillmany, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Share. The issue of the New Share is also subject to the payment of the Share Premium. The New Share and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

*Description of the Contribution*

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Share and the payment of the Share Premium, is composed of the following assets and liabilities: (i) 1,000 (one thousand) shares held by the Sole Shareholder in Zebra Luxco III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195.756, representing 100% of its total outstanding shares (ii) and a note payable amounting to USD 2,300,000,000 (two billion three hundred million United States Dollars (the "Contribution")).

*Valuation*

The net value of the Contribution amounts to USD 371,569,085 (three hundred seventy-one million five hundred sixty-nine thousand eighty-five United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 13 April 2015 which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The value of the Contribution may be subject to a possible adjustment. In such case, the share capital of the Company and the Share Premium or the Share Premium only shall be adjusted accordingly, by virtue of a shareholders' meeting to be held before a Luxembourg public notary or in case of an adjustment of the Share Premium only through written resolutions of the shareholders of the Company to be taken under private seal

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges this.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- a) Todd Naughton, residing professionally at 250, Blackthorn Dr. Buffalo Grove, Illinois 60069, United States, manager of category A;
- b) Stephen Michael Piercey, residing professionally at 22 Oldacres, Maidenhead, Berkshire, SL6 1XJ, United Kingdom, manager of category A;
- c) Christophe-Emmanuel Sacré, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager; and
- d) Pierre Claudel, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager.

all represented here by Mr. Anthony Thillmany, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:  
- ZIH Corp.: 20,002 (twenty thousand two) shares.

The notary acts that the 20,002 (twenty thousand two) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at USD 20,002 (twenty thousand two United States Dollars), represented by 20,002 (twenty thousand two) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about six thousand nine hundred euros (EUR 6,900.-) There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur- Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire établi à Esch-sur- Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ZIH Corp., une société constituée selon les lois des Etats- Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 2336844 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Anthony Thillmany, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de Zebra Luxco I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existant selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.021 (la "Société"), constituée suivant acte reçu de Maître Francis Kessler, notaire à Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 juin 2012 numéro 1631. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire à Esch-sur-Alzette, le 26 juin 2012.

II - Les 20.001 (vingt mille une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*"Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.001 USD (vingt mille un Dollars Américains) à 20.002 USD (vingt mille deux Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 371.569.084 USD (trois cent soixante-et-onze millions cinq cent soixante-neuf mille quatre-vingt-quatre Dollars Américains), dont 0.10 USD (dix cents de Dollars Américains) seront alloués à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par ZIH Corp. de 1 (une) nouvelle part sociale par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers."

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation

pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.001 USD (vingt mille un Dollars Américains) à 20.002 USD (vingt mille deux Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (la «Nouvelle Part Sociale»), devant être entièrement libérée au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous (l'«Apport»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 371.569.084 USD (trois cent soixante-et-onze millions cinq cent soixante-neuf mille quatre-vingt-quatre Dollars Américains), à verser sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 0,10 USD (dix Cents de Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale.

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale et de la Prime d'Emission par voie de l'Apport tel que décrit ci-après.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient l'Associé Unique, ici représenté par M. Anthony Thillmany, susnommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé qui déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale. L'émission de la Nouvelle Part Sociale est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. La Nouvelle Part Sociale ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie de l'Apport tel que décrit ci-après.

*Description de l'Apport*

L'apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission de la Nouvelle Part Sociale et du paiement de la Prime d'Emission, est composé des actifs et passifs suivants: (i) 1.000 (mille) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans Zebra Luxco III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.756, représentant 100% de ses parts sociales émises (ii) et une dette d'un montant de 2.300.000.000 UD (deux milliards trois cent millions Dollars Américains) (l' "Apport").

*Evaluation*

La valeur nette de l'Apport s'élève à 371.569.085 USD (trois cent soixante-et-onze millions cinq cent soixante-neuf mille quatre-vingt-cinq Dollars Américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 13 avril 2015, qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La valeur de l'Apport peut être soumise à un éventuel ajustement. Dans ce cas, le capital social de la Société et la Prime d'Emission ou la Prime d'Emission uniquement seront ajustés en conséquence, par décision d'une assemblée générale des associés devant être tenue devant notaire à Luxembourg ou dans le cas d'un ajustement de la Prime d'Emission uniquement, au moyen de résolutions écrites des associés de la Société devant être prises sous seing privé.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

*Intervention des gérants*

Interviennent alors:

- a) Todd Naughton, avec adresse professionnelle sise au 250, Blackthorn Dr. Buffalo Grove, Illinois 60069, Etats-Unis, gérant de catégorie A;
- b) Stephen Michael Piercey, avec adresse professionnelle sise au 22 Oldacres, Maidenhead, Berkshire, SL6 1XJ, Royaume-Uni, gérant de catégorie A;
- c) Christophe-Emmanuel Sacré, avec adresse professionnelle sise au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché des Luxembourg, gérant de catégorie B; et
- d) Pierre Claudel, avec adresse professionnelle sise au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B.

tous représentés ici par M. Anthony Thillmany, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement liés en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément à la description de cet Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- ZIH Corp.: 20.002 (vingt mille deux) parts sociales.

Le notaire acte que les 20.002 (vingt mille deux) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée puisse valablement adopter les résolutions suivantes.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.002 USD (vingt mille deux Dollars américains), représenté par 20.002 (vingt mille deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune."

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

*Estimation des coûts*

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ six mille neuf cents euros (EUR 6.900,-)

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14/04/2015. Relation: EAC/2015/8413. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056715/235.

(150064287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Zare-Schlass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8388 Koerich, 33, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 73.536.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015056716/12.

(150064374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Zobra Investment SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.002.

*Extrait des résolutions prises en date du 13 avril 2015*

Il a été convenu comme suit:

De transférer le siège de la société ZOBRA INVESTMENT SPF, S.A. de son adresse actuelle 20, rue de la Poste L 2346 Luxembourg au 2-8, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015056717/13.

(150064858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Zoda, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch.  
R.C.S. Luxembourg B 186.567.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. - Alexandre ZODA, chauffagiste, né à Thionville (France), le 30 décembre 1986, demeurant à F-57330 Entringe, 22, rue de la Sapinière.

2. - La société ALASTAIR LTD, ayant son siège social à 11 Church Road, GB-KT 23 3PB Great Bookham Surrey, inscrite au Registre de commerce Companies House d'Angleterre et Wales sous le numéro 5 997 868, ici représentée par son gérant unique Alexandre ZODA, prédit.

Associés de la société à responsabilité limitée ZODA SARL avec siège social à L-9964 Huldange, 49, Duarefstrooss, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 186 567, constituée suivant acte du notaire Paul DECKER de Luxembourg du 29 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1716 du 3 juillet 2014, modifiée suivant acte sous seing privé du 21 août 2014, publié au dit Mémorial C, Numéro 2928 du 14 octobre 2014.

Le comparant, agissant en ès-dites qualités d'associé, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il transfère le siège social de Huldange à Leudelange.

*Deuxième résolution*

Il modifie le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Leudelange."

*Troisième résolution*

Il fixe l'adresse de la Société à L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, profession et domicile, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Honoraire: 99,16

Signé: Zoda et Molitor

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9747. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

*Le Receveur (Signé):* Thill.

Référence de publication: 2015056718/38.

(150064549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**21st Century Soccer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 187.983.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of the month of April;

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED

Christine Renner, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as proxy holder of the following appearing parties:

1) Mr Lucio Di Geronimo, born on 6 January 1970 in Leonberg, Germany with address at Esmarchstr. 21a, 80999 Munich, Germany, by virtue of a proxy given under private seal; and

2) Mr Jorge Wilmer, born on 15 November 1967 in Madrid, Spain, with address at 1020 The Parkway, Mamaroneck, NY 10543, United States of America, by virtue of a proxy given under private seal; and

3) Dr Wolfgang Krauel, born on 5 June 1962 in Hamburg, Germany, with address at Ortnitstr. 22, 81925 Munich, Germany, by virtue of a proxy given under private seal; and

4) Dr Rainer Stadler, born on 26 February 1962 in Altshausen, Germany, with address at Reiffeisenstr. 20, 85652 Pliening, Germany, by virtue of a proxy given under private seal; and

5) Mrs Cristina Giuranna, born on 2 November 1972 in Naples, Italy with address at Engelschalkingerstr. 219, 81927 Munich, Germany, by virtue of a proxy given under private seal; and

6) Mrs Manuela Niggel, born on 29 October 1963 in Landau in der Pfalz, Germany, with address at Am Weiher 6, 83043 Bad Aibling, Germany, by virtue of a proxy given under private seal; and

7) Dr Thomas Elser, born on 28 June 1970 in Stuttgart, Germany, with address at Hohenzollernstr. 72, 80801 Munich, Germany, by virtue of a proxy given under private seal; and

8) VISU Investment GmbH, a German limited liability company with corporate seat in Neuss, Germany, having its registered office at Kleiststr. 4, 41469 Neuss, Germany, registered with the commercial register of the local court of Neuss under docket no. HRB 17824, represented by Mrs Ira Schäringer in her capacity as its managing director (Geschäftsführer), by virtue of a proxy given under private seal; and

9) Mr Fabio Poma, born on 13 September 1960 in Lugano, Switzerland, and with address at Str. du Nisorin 4, 6921 Vico Morcote, Switzerland, by virtue of a proxy given under private seal; and

10) Mrs Cinzia Poma, born on 23 October 1961 in Lugano, Switzerland, and with address at Str. du Nisorin 4, 6921 Vico Morcote, Switzerland, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of 21<sup>st</sup> Century Soccer S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under register no. B 187983 and having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (the "Company").

II. The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11 June 2014.

III. The Company's share capital is currently set at one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-), represented by one hundred twelve thousand five hundred (112,500) shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-) so as to raise it from its current amount of one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-) to one hundred twenty thousand Euro (EUR 120,000.-) by the issue of seven thousand five hundred (7,500) new shares, each with a par value of one Euro (EUR 1.-).

2. Subscription and payment and acceptance of the subscription and payment of the newly issued shares.

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the preceding agenda items.

4. Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-) so as to bring it from its current amount of one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-) to one hundred twenty thousand Euro (EUR 120,000.-) and to issue in this respect seven thousand five hundred (7,500) new shares, each with a par value of one Euro (EUR 1.-) having the same rights and privileges as the existing shares (the "New Shares").

#### *Second resolution*

The New Shares are subscribed as follows:

1) Mr Lucio Di Geronimo, prenamed: Two hundred fifty (250) New Shares;

2) Mr Jorge Wilmer, prenamed: Two hundred fifty (250) New Shares;

3) Dr Wolfgang Krauel, prenamed: Five hundred fifty (500) New Shares;

4) Mrs Cristina Giuranna, prenamed: Two hundred fifty (250) New Shares; 5) Mrs Manuela Niggel, prenamed: Two hundred fifty (250) New Shares;

6) VISU Investment GmbH, prenamed: One thousand two hundred fifty (1,250) New Shares;

7) Mr Fabio Poma, prenamed: Three hundred seventy-five (375) New Shares; and

8) Mrs Cinzia Poma, prenamed: Three hundred seventy-five (375) New Shares.

9) Thereupon has appeared Fabio Tosi, born on 18 March 1965 in Milano, Italy, with address at Elektrastr. 34, 81925 Munich, Germany;

represented by Christine Renner, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which, after being initialed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe for two thousand (2,000) New Shares and to make payment in full by a contribution in cash of an amount of two thousand Euro (EUR 2,000.-).

10) Thereupon has appeared Piero Munari, born on 12 February 1968 in Trieste, Italy, with address at 9 Via Brera, 20121 Milano, Italy;

represented by Christine Renner, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which, after being initialed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe for two thousand (2,000) New Shares and to make payment in full by a contribution in cash of an amount of two thousand Euro (EUR 2,000.-).

All the New Shares have been fully paid up in cash, so that the amount of seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“**Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred twenty thousand Euro (EUR 120,000.-), represented by one hundred twenty thousand (120,000) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy holder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **German translation of the preceding text:**

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am ersten Tag des Monats April.

Vor mir, Notar Carlo WERSANDT, Notar mit Sitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

#### ERSCHIEN

Frau Christine Renner, Rechtsanwältin, mit Geschäftssitz in Luxemburg, als Vertreter folgender Parteien:

- 1) Herr Lucio Di Geronimo, geboren am 6. Januar 1970 in Leonberg, Deutschland, wohnhaft Esmarchstr. 21a, 80999 München, Deutschland, hier vertreten im Wege einer privatschriftlicher Vollmacht; und
- 2) Herr Jorge Wilmer, geboren am 15. November 1967 in Madrid, Spanien, wohnhaft 1020 The Parkway, Mamaroneck, NY 10543, Vereinigte Staaten von Amerika, hier vertreten im Wege einer privatschriftlicher Vollmacht; und
- 3) Dr. Wolfgang Krauel, geboren am 5. Juni 1962 in Hamburg, Deutschland, wohnhaft Ortnitstr. 22, 81925 München, Deutschland, hier vertreten im Wege einer privatschriftlicher Vollmacht; und
- 4) Dr. Rainer Stadler, geboren am 26. Februar 1962 in Altshausen, Deutschland, wohnhaft Reiffeisenstr. 20, 85652 Pliening, Deutschland, hier vertreten im Wege einer privatschriftlicher Vollmacht; und
- 5) Frau Cristina Giuranna, geboren am 2. November 1972 in Neapel, Italien wohnhaft Engelschalkingerstr. 219, 81927 München, Deutschland, hier vertreten im Wege einer privatschriftlicher Vollmacht; und
- 6) Frau Manuela Niggel, geboren am 29. Oktober 1963 in Landau in der Pfalz, Deutschland, wohnhaft Am Weiher 6, 83043 Bad Aibling, Germany, hier vertreten im Wege einer privatschriftlicher Vollmacht; und
- 7) Dr Thomas Elser, geboren am 28. Juni 1970 in Stuttgart, Deutschland, wohnhaft Hohenzollernstr. 72, 80801 München, Deutschland, hier vertreten im Wege einer privatschriftlicher Vollmacht; und
- 8) VISU Investment GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht mit Sitz in Neuss, Deutschland, Geschäftsanschrift Kleiststraße 4, 41469 Neuss, Deutschland, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Neuss unter HRB 17824, vertreten durch ihre einzelvertretungsberechtigte Geschäftsführerin, Frau Irina Schärdinger, hier vertreten im Wege einer privatschriftlicher Vollmacht; und

9) Herr Fabio Poma, geboren am 13. September 1960 in Lugano, Schweiz, wohnhaft Str. du Nisorin 4, 6921 Vico Morcote, Schweiz, hier vertreten im Wege einer privatschriftlicher Vollmacht; und

10) Frau Cinzia Poma, geboren am 23. Oktober 1961 in Lugano, Schweiz, wohnhaft Str. du Nisorin 4, 6921 Vico Morcote, Schweiz, hier vertreten im Wege einer privatschriftlicher Vollmacht.

Die genannten Vollmachten sind nach Unterzeichnung (ne varietur) durch den Bevollmächtigten und den beurkundenden Notar dieser Urkunde beizufügen und gleichzeitig mit dieser bei den Registerbehörden einzureichen.

Die erschienenen Parteien, vertreten durch ihren Bevollmächtigten, baten den Notar um Beurkundung des Folgenden:

I. Die erschienenen Parteien sind die alleinigen Gesellschafter der 21<sup>st</sup> Century Soccer S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés unter B 187983 und mit Geschäftsanschrift 1, Allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg (die "Gesellschaft").

II. Die Gesellschaft wurde durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 11. Juni 2014 errichtet.

III. Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertzwölftausend fünfhundert Euro (EUR 112.500,-), aufgeteilt in einhundertzwölftausend fünfhundert (112.500) Anteile zu je einem Euro (EUR 1,-). Sämtliche Anteile wurden gezeichnet. Das Kapital auf sämtliche Anteile wurde vollständig eingezahlt.

IV. Die Tagesordnung dieser Versammlung lautet wie folgt:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft von einhundertzwölftausend fünfhundert Euro (EUR 112.500,-) um siebentausendfünfhundert Euro (EUR 7.500,-) auf einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 120.000,-) durch Ausgabe von siebentausendfünfhundert (7.500) neuer Anteile zu je einem Euro (EUR 1,-).

2. Zeichnung und Zahlung und Akzeptation der Zeichnung und Zahlung sämtlicher dieser neu ausgegebener Anteile.

3. Änderung von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung, zur Abbildung der vorgenannten Tagesordnungspunkte.

4. Verschiedenes.

Die Gesellschafter fassen die folgenden Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen die Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft von einhundertzwölftausend fünfhundert Euro (EUR 112.500,-) um siebentausendfünfhundert Euro (EUR 7.500,-) auf einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 120.000,-) durch Ausgabe von siebentausendfünfhundert (7.500) neuer Anteile zu je einem Euro (EUR 1,-), mit denselben Rechten und Privilegien wie die bestehenden Aktien (die „Neuen Anteile“).

#### *Zweiter Beschluss*

Die Neuen Anteile werden wie folgt gezeichnet:

1) Herr Lucio Di Geronimo, vorgeannt: Zweihundertfünfzig (250) Neue Anteile;

2) Herr Jorge Wilmer, vorgeannt: Zweihundertfünfzig (250) Neue Anteile;

3) Herr Dr. Wolfgang Krauel, vorgeannt: Fünfhundert (500) Neue Anteile;

4) Frau Cristina Giuranna, vorgeannt: Zweihundertfünfzig (250) Neue Anteile;

5) Frau Manuela Niggel, vorgeannt: Zweihundertfünfzig (250) Neue Anteile;

6) VISU Investment GmbH, vorgeannt: Eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Neue Anteile;

7) Herr Fabio Poma, vorgeannt: Dreihundertfünfundsiebzig (375) Neue Anteile; and

8) Frau Cinzia Poma, vorgeannt: Dreihundertfünfundsiebzig (375) Neue Anteile.

9) Daraufhin erschien Herr Fabio Tosi geboren am 18 März 1965 in Milano, Italien, wohnhaft in Elektrastr. 34, 81925 München, Deutschland;

hier vertreten durch Christine Renner, vorgeannt, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, welche nach Unterzeichnung (ne varietur) durch den Bevollmächtigten und den beurkundenden Notar dieser Urkunde beizufügen und gleichzeitig mit dieser bei den Registerbehörden einzureichen ist.

Die erschienene Person erklärt, zweitausend (2.000) Neue Anteile zu zeichnen und die Zahlung in voller Höhe durch eine Bareinlage von zweitausend Euro (EUR 2.000,-) zu machen.

10) Daraufhin erschien Herr Piero Munari, geboren am 12 Februar 1968 in Trieste, Italien, wohnhaft 9 Via Brera, 20121 Milano, Italien;

hier vertreten durch Christine Renner, vorgeannt, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, welche nach Unterzeichnung (ne varietur) durch den Bevollmächtigten und den beurkundenden Notar dieser Urkunde beizufügen und gleichzeitig mit dieser bei den Registerbehörden einzureichen ist.

Die erschienene Person erklärt, zweitausend (2.000) Neue Anteile zu zeichnen und die Zahlung in voller Höhe durch eine Bareinlage von zweitausend Euro (EUR 2.000,-) zu machen.

Alle Neuen Anteile wurden vollständig bar eingezahlt, sodass die Summe von siebentausendfünfhundert Euro (EUR 7.500,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie es dem beurkunden Notar nachgewiesen wurde und welcher dies ausdrücklich bestätigt.

*Dritter Beschluss*

Als Folge der vorangehenden Beschlüsse wird der erste Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung wie folgt geändert:

“ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 120.000,-), aufgeteilt in einhundertzwanzigtausend (120.000) Anteile zu je einem Euro (EUR 1,-), alle vollständig gezeichnet und voll eingezahlt.”

*Kosten*

Die Kosten, welche durch diesen Akt entstanden sind, belaufen sich auf eintausend Euros (EUR 1.000,-).

*Erklärung*

Der unterzeichnende Notar ist der englischen und deutschen Sprache mächtig. Er erklärt, dass auf Wunsch der erschienen Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung. Im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist die englische Fassung vorrangig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem dieses Dokument dem Bevollmächtigten des Erschienenen vorgelesen wurde, wurde die Urkunde durch dem Bevollmächtigten zusammen mit mir, dem Notar unterzeichnet.

Signé: C. RENNER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 avril 2015. 2LAC/2015/7577. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056720/198.

(150064395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**21st Century Soccer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 187.983.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. April 2015.

Für gleichlautende Abschrift

*Für die Gesellschaft*

Maître Carlo WERSANDT

*Notar*

Référence de publication: 2015056721/14.

(150064445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**PayPal International Treasury Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. eBay Treasury International Fund Co. S.à r.l.).**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.173.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of March,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

eBay International A.G., a public limited liability company (Aktiengesellschaft) incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at 15/17, Helvetiastrasse, CH-3005 Bern, and registered under number CH035.3.023.267-7,

duly and validly represented for the purpose hereof by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, having its registered office at 33, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg (RCS Luxembourg B 178.291), by virtue of a power of attorney given under private seal, itself represented by Me Simon JOLY, lawyer, residing professionally in the city of Luxembourg.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of eBay Treasury International Fund Co. S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 12 June 2013 pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1957 of 13 August 2013,

and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.173 (the Company).

The articles of association of the Company have never been amended,

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

*Agenda:*

(a) Change of the name of the Company from “eBay Treasury International Fund Co. S.à r.l.” to “PayPal International Treasury Centre S.à r.l.”;

(b) Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles); and

(c) Miscellaneous.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “eBay Treasury International Fund Co. S.à r.l.” to “PayPal International Treasury Centre S.à r.l.”.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles so that they will from now on read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “PayPal International Treasury Centre S.à r.l.” (the Company).”

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

WHEREOF the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

eBay International A.G., une société anonyme (Aktiengesellschaft) constituée selon les lois de Suisse, ayant son siège social au 15/17, Helvetiastrasse, CH-3005 Bern et enregistrée sous le numéro CH035.3.023.267-7,

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, ayant son siège social au 33, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg (RCS Luxembourg B 178.291), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, représenté par Me Simon JOLY, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'associé unique (l'Associé Unique) d'eBay Treasury International Fund Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 12 juin 2013 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1957 en date du 13 août 2013, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 178.173 (la Société).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'Associé Unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- (a) Modification de la dénomination sociale de la Société de «Bay Treasury International Fund Co. S.à r.l.» à «PayPal International Treasury Centre S.à r.l.»;
- (b) Modification consécutive de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts); et
- (c) Divers.

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «Bay Treasury International Fund Co. S.à r.l.» à «PayPal International Treasury Centre S.à r.l.».

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «PayPal International Treasury Centre S.à r.l.» (la Société).»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, le mandataire de l'Associé Unique signe le présent acte original avec le notaire.

Signé: S. JOLY, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 30 mars 2015. Relation: DAC/2015/5511. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015056726/98.

(150065262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

---

**A.Q.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 876.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 161.186.

*Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 2 janvier 2015*

En date du 2 Janvier 2015, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. Accepter la démission de Monsieur Jean-Marie Bettinger de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 2 Janvier 2015

2. Nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société, avec effet au 2 Janvier 2015, et pour une durée illimitée:  
- Monsieur Manuel Lopez, employé privé, né à Luxembourg le 26 Mai 1984, demeurant professionnellement au 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

La nouvelle adresse de l'associé unique est la suivante: Level 3, 18 Stanley Street, Auckland Central, Auckland 1010, New Zealand.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

A.Q.A. S.à r.l.

Référence de publication: 2015056731/20.

(150065234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

---

**UK Regional Portfolio I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 193.963.

—  
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 avril 2015, la gérante Madame Priscille Fourneaux a été remplacé par Monsieur Alan Botfield, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015056689/16.

(150064541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Van de Velde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 183.515.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 avril 2015*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- Monsieur Gerdy ROOSE, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Référence de publication: 2015056692/21.

(150064748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Arctic European Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NOK 1.130.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 150.235.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of March.

Before the undersigned Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

HEADWAY INVESTMENT PARTNERS III L.P., a limited partnership established under the laws of Scotland, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Scotland, registered with the Companies Register of Scotland under number SL0009054, represented by its general partner HIP III GP L.P., itself represented by its general partner HIP III Management Limited (the "Sole Shareholder"), here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given on 27 March 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Arctic European Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471

Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, dated 16 December 2009, whose articles of incorporation (the "Articles" as they will be amended further to the resolutions below) were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°185 page 8857 on 28 January 2010 (the "Company").

The appearing party representing the whole issue share capital of the Company requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of ten Norwegian Krone (NOK 10.-) so as to bring it from its current amount of one million one hundred thirty thousand Norwegian Krone (NOK 1,130,000.-) to one million one hundred thirty thousand ten Norwegian Krone (NOK 1,130,010.-) by creating and issuing one (1) new Class A Share with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-), one (1) new Class B Share with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) (the "New Class B Share"), one (1) new Class C Share with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) (the "New Class C Share"), one (1) new Class D Share with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) (the "New Class D Share"), one (1) new Class E Share with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) (the "New Class E Share"), one (1) new Class F Share with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) (the "New Class F Share"), one (1) new Class G Share with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) (the "New Class G Share"), one (1) new Class H Share with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) (the "New Class H Share"), one (1) new Class I Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) (the "New Class I Share") and one (1) new Class J Share with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) (the "New Class J Share"); (the "New Class J Shares", being together with the New Class A Share, the New Class B Share, the New Class C Share, the New Class D Share, the New Class E Share, the New Class F Share, the New Class G Share, the New Class H Share and the New Class I Share, the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a total share premium of one hundred thirty-five thousand five hundred ten Norwegian Krone fifty-nine Cents of Norwegian Krone (NOK 135,510.59.-).

The New Shares are then subscribed by the Sole Shareholder as follows:

- one (1) New Class A Share fully paid up with a global share premium of thirteen thousand five hundred and fifty-one Norwegian Krone (NOK 13,551.-),
- one (1) New Class B Share fully paid up with a global share premium of thirteen thousand five hundred and fifty-one Norwegian Krone (NOK 13,551.-),
- one (1) New Class C Share fully paid up with a global share premium of thirteen thousand five hundred and fifty-one Norwegian Krone (NOK 13,551.-),
- one (1) New Class D Share fully paid up with a global share premium of thirteen thousand five hundred and fifty-one Norwegian Krone (NOK 13,551.-),
- one (1) New Class E Share fully paid up with a global share premium of thirteen thousand five hundred and fifty-one Norwegian Krone (NOK 13,551.-),
- one (1) New Class F Share fully paid up with a global share premium of thirteen thousand five hundred and fifty-one Norwegian Krone (NOK 13,551.-),
- one (1) New Class G Share fully paid up with a global share premium of thirteen thousand five hundred and fifty-one Norwegian Krone (NOK 13,551.-),
- one (1) New Class H Share fully paid up with a global share premium of thirteen thousand five hundred and fifty-one Norwegian Krone (NOK 13,551.-),
- one (1) New Class I Share fully paid up with a global share premium of thirteen thousand five hundred and fifty-one Norwegian Krone (NOK 13,551.-),
- one (1) New Class J Share fully paid up with a global share premium of thirteen thousand five hundred and fifty-one Norwegian Krone fifty-nine Cents of Norwegian Krone (NOK 13,551.59.-).

Such New Shares are hereby being paid up by a contribution in kind consisting in an unquestionable receivable that the Sole Shareholder has toward the Company in an amount of one hundred forty-five thousand six hundred twenty-seven Swedish Krone eleven Cents of Swedish Krone (SEK 145,627.11.-), representing an amount of one hundred thirty-five thousand five hundred twenty Norwegian Krone fifty-nine Cents of Norwegian Krone (NOK 135,520.59.-) using the SEK/NOK exchange rate of 0.93 as of 19 March 2015 (the "Contribution"). The global contribution of one hundred thirty-five thousand five hundred twenty Norwegian Krone fifty-nine Cents of Norwegian Krone (NOK 135,520.59.-) is allocated as follows: ten Norwegian Krone (NOK 10.-) are allocated to the share capital of the Company and one hundred thirty-five thousand five hundred ten Norwegian Krone fifty-nine Cents of Norwegian Krone (NOK 135,510.59.-) are allocated to the share premium account of the Company.

*Valuation of the Contribution in Kind*

The value of the Contribution has been calculated and evaluated at one hundred thirty-five thousand five hundred twenty Norwegian Krone fifty-nine Cents of Norwegian Krone (NOK 135,520.59.-) on the basis of a valuation report from the management of the Company dated 27 March 2015.

### *Declaration*

The Sole Shareholder hereby declares that:

- it has the power to contribute the Contribution to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any part of the Contribution be assigned to it; and
- the Contribution is hereby contributed and assigned to the Company.

### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles as follows:

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at one million one hundred thirty thousand ten Norwegian Krone (NOK 1,130,010.-) represented by:

- a) one hundred thirteen thousand one (113,001) class "A" shares (the "Class A Shares");
  - b) one hundred thirteen thousand one (113,001) class "B" shares (the "Class B Shares");
  - c) one hundred thirteen thousand one (113,001) class "C" shares (the "Class C Shares");
  - d) one hundred thirteen thousand one (113,001) class "D" shares (the "Class D Shares");
  - e) one hundred thirteen thousand one (113,001) class "E" shares (the "Class E Shares");
  - f) one hundred thirteen thousand one (113,001) class "F" shares (the "Class F Shares");
  - g) one hundred thirteen thousand one (113,001) class "G" shares (the "Class G Shares");
  - h) one hundred thirteen thousand one (113,001) class "H" shares (the "Class H Shares");
  - i) one hundred thirteen thousand one (113,001) class "I" shares (the "Class I Shares"); and
  - j) one hundred thirteen thousand one (113,001) class "J" shares (the "Class J Shares");
- with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each.

Whereof, the present deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente mars.

Par-devant le soussigné, Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

HEADWAY INVESTMENT PARTNERS III L.P., un "limited partnership" établi sous les lois d'Ecosse, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Ecosse, enregistré auprès du "Companies Register of Scotland" sous le numéro SL0009054, représenté par son «general partner» HIP III GP L.P., lui-même représenté par son «general partner» HIP III Management Limited ("Associé Unique"), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2015.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Arctic European Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2009, et dont les statuts (les "Statuts" tels qu'ils seront modifiés suite aux présentes résolutions) furent publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°185 page 8857 le 28 janvier 2010 (la "Société").

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix Couronnes Norvégiennes (NOK 10,-), afin de le porter de son montant actuel de un million cent trente mille Couronnes Norvégiennes (NOK 1.130.000,-) à un montant de un million cent trente mille dix Couronnes Norvégiennes (NOK 1.130.010,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie A ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-), une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie B ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-), une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie C ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-), une (1) nouvelle

Part Sociale de Catégorie D ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-), une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie E ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-), une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie F ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-), une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie G ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-), une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie H ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) et une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie I ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) (ensemble les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale de cent trente-cinq mille cinq cent dix Couronnes Norvégiennes et cinquante-neuf Centimes de Couronnes Norvégiennes (NOK 135.510,59.-).

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par l'Associé Unique comme suit:

- une (1) Nouvelle Part Sociale de Catégorie A entièrement libérée avec une prime d'émission de treize mille cinq cent cinquante-et-une Couronnes Norvégiennes (NOK 13.551,-),
- une (1) Nouvelle Part Sociale de Catégorie B entièrement libérée avec une prime d'émission de treize mille cinq cent cinquante-et-une Couronnes Norvégiennes (NOK 13.551,-),
- une (1) Nouvelle Part Sociale de Catégorie C entièrement libérée avec une prime d'émission de treize mille cinq cent cinquante-et-une Couronnes Norvégiennes (NOK 13.551,-),
- une (1) Nouvelle Part Sociale de Catégorie D entièrement libérée avec une prime d'émission de treize mille cinq cent cinquante-et-une Couronnes Norvégiennes (NOK 13.551,-),
- une (1) Nouvelle Part Sociale de Catégorie E entièrement libérée avec une prime d'émission de treize mille cinq cent cinquante-et-une Couronnes Norvégiennes (NOK 13.551,-),
- une (1) Nouvelle Part Sociale de Catégorie F entièrement libérée avec une prime d'émission de treize mille cinq cent cinquante-et-une Couronnes Norvégiennes (NOK 13.551,-),
- une (1) Nouvelle Part Sociale de Catégorie G entièrement libérée avec une prime d'émission de treize mille cinq cent cinquante-et-une Couronnes Norvégiennes (NOK 13.551,-),
- une (1) Nouvelle Part Sociale de Catégorie H entièrement libérée avec une prime d'émission de treize mille cinq cent cinquante-et-une Couronnes Norvégiennes (NOK 13.551,-),
- une (1) Nouvelle Part Sociale de Catégorie I entièrement libérée avec une prime d'émission de treize mille cinq cent cinquante-et-une Couronnes Norvégiennes (NOK 13.551,-),
- une (1) Nouvelle Part Sociale de Catégorie J entièrement libérée avec une prime d'émission de treize mille cinq cent cinquante-et-une Couronnes Norvégiennes et cinquante-neuf Centimes de Couronnes Norvégiennes (NOK 13.551,59.-).

De telles Nouvelles Parts Sociales sont payées par voie d'apport nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible que l'Associé Unique détient sur la Société pour un montant de cent quarante-cinq mille six cent vingt-sept Couronnes Suédoise et onze Centimes de Couronne Suédoise (SEK 145,627.11.-), représentant un montant de cent trente-cinq mille cinq cent vingt Couronnes Norvégiennes et cinquante neuf Centimes de Couronnes Norvégiennes (NOK 135.520,59.-) au taux de conversion SEK/NOK de 0,93 du 19 mars 2015 (la «Contribution»). La contribution globale de cent trente-cinq mille cinq cent vingt Couronnes Norvégiennes et cinquante-neuf Centimes de Couronnes Norvégiennes (NOK 135.520,59.-) est allouée comme suit: dix Couronnes Norvégiennes (NOK 10,-) sont alloués au capital social de la Société et cent trente-cinq mille cinq cent dix Couronnes Norvégiennes et cinquante-neuf Centimes de Couronnes Norvégiennes (NOK 135.510,59.-) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Documents attestant de l'évaluation de la Contribution en nature*

La valeur de la Contribution a été calculée et évaluée à cent trente-cinq mille cinq cent vingt Couronnes Norvégiennes et cinquante-neuf Centimes de Couronnes Norvégiennes (NOK 135.520,59.-) sur base d'un rapport d'évaluation du management de la Société en date du 27 mars 2015.

#### *Déclaration*

L'Associé Unique déclare par la présente que:

- il a le pouvoir de procéder à la Contribution à la Société;
- il n'existe aucun autre droit de préemption, ni tout autre droit en vertu duquel une personne pourrait avoir droit de demander que toute partie de la Contribution lui soit transférée; et
- la Contribution est par la présente, apporté et transféré à la Société.

#### *Seconde résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de refondre entièrement les Statuts afin de refléter les décisions ci-dessus et d'ajouter des dispositions spécifiques concernant le rachat des parts sociales de la Société et les droits et obligations attachés à ces parts sociales, de telle sorte que les Statuts seront rédigés comme suit:

**Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million cent trente mille dix Couronnes Norvégiennes (NOK 1.130.010,-) représenté par:

- a) cent treize mille et une (113.001) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
  - b) cent treize mille et une (113.001) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
  - c) cent treize mille et une (113.001) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
  - d) cent treize mille et une (113.001) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
  - e) cent treize mille et une (113.001) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
  - f) cent treize mille et une (113.001) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
  - g) cent treize mille et une (113.001) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
  - h) cent treize mille et une (113.001) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
  - i) cent treize mille et une (113.001) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
  - j) cent treize mille et une (113.001) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");
- avec une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la requête de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses noms, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01/04/2015. Relation: EAC/2015/7637. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16/04/2015.

Référence de publication: 2015056749/210.

(150065382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

---

**Ardbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 193.424.

---

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056750/11.

(150065495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

---

**Djerba SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 173.278.

---

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

*Pour: DJERBA S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015056254/14.

(150064731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**BROinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 196.122.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois d'avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "FINEX.LU S.A. SOPARFI", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144705,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerk de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "BROinvest S.à r.l.", (ci-après la "Société"), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Objet.**

2.1 La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra aussi acquérir des biens immobiliers à travers des SCI, et des actifs de toute nature soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

2.2 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.3 La Société peut également détenir des participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est similaire à celui de la Société et garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.4 La Société peut également agir en tant qu'associé commandité de société en commandite spéciale et accomplir toutes les tâches liées à la gestion de telle sociétés.

**Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts (3/4) du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

### **C. Décisions des associés**

#### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à "l'assemblée

générale des associés” devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Des assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 10. Quorum et Vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

10.3 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne comme son mandataire, par procuration écrite ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

10.4 Tout associé qui prend part à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité, sous condition que ces moyens de communication sont disponibles aux lieux de la réunion.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

#### D. Gérance

**Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas être actionnaires et peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans l'hypothèse où une personne morale est nommée gérante, elle devra désigner un représentant permanent qui exerce cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. Le(s) gérant(s) est (sont) librement révocable(s) à tout moment, sans préavis et sans motif, par une résolution des actionnaires représentant plus que la moitié du capital social.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme “gérant unique” n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au “conseil de gérance” dans ces statuts devra être entendue comme une référence au “gérant unique”.

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14 Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

**Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné à chaque gérant au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de

gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, (le cas échéant), ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature individuelle d'un des deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et Surveillance**

#### **Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

## **Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la Loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## **Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.**

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## **G. Liquidation**

### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 25. Loi applicable.** Les présents statuts sont interprétés conformément et régis par les le droit luxembourgeois. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "FINEX.LU S.A. SOPARFI", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent vingt euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée de 5 ans:

- Monsieur Krzysztof Jacek FILAS, directeur de sociétés, né à Poznan (Pologne), le 12 octobre 1986, demeurant à 60-112 Poznan, Koscianska 23 (Pologne); et

- Monsieur Piotr Kazimierz FILAS, directeur de sociétés, né à Poznan (Pologne), le 29 mars 1982, demeurant à 60-112 Poznan, Koscianska 23 (Pologne).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056796/286.

(150065479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

**Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 172.683.

*Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 07. April 2015*

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 07. April 2015 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Bernhard Jost, geboren am 07. Oktober 1973 in Gramsbach (Österreich), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.  
- Herr Gregg Blackstock, geboren am 24. September 1974 in Mbabane (Swasiland), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.

- Herr Michael Lange, geboren am 28. Juni 1964 in Scheeßel (Deutschland), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.  
- Herr Hans Meijer, geboren am 15. März 1971 in Heerenveen (Niederlande), geschäftlich ansässig in Haaksbergweg 59, 1101 BR Amsterdam Zuidoost, Niederlande wurde mit Wirkung zum 07. April 2015 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter A-Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2015056932/18.

(150065358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

**Janeiro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.234.

Le Bilan au 30.09.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2015056931/10.

(150064814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

**Imprimerie Delli Carpini s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 13, rue des Jones.

R.C.S. Luxembourg B 141.958.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 avril 2015.

*Signature.*

Référence de publication: 2015056917/10.

(150065314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.